

LA CONFRERIE SAINTE-CECILE
EN LA CATHEDRALE SAINT-LAMBERT, A LIEGE

1- Introduction

Il y a longtemps déjà que nous avons trouvé aux Archives de l'Evêché de Liège (AEv.), fonds de la cathédrale Saint-Lambert (SL), cote A.VII.35 un registre de la confrérie Sainte-Cécile instituée dans cette église. Depuis lors, aucune découverte importante n'ayant enrichi ce document, nous le livrons aux chercheurs, explicité par les renseignements que nous fournissons d'au tres registres du fonds de la cathédrale Saint-Lambert, la plupart conservés aux Archives de l'Etat, à Liège (AELg).

L'époque exacte de la fondation de la confrérie Sainte-Cécile nous échappe. La première allusion que nous ayons trouvée au sujet de la fête de Sainte-Cécile est un recès des Conclusions capitulaires (CC) du 20 novembre 1585. Il s'agit d'une supplique des "chantres et simphoniares" demandant aux chanoines de leur accorder une libéralité pour pouvoir se récréer le jour de la fête de Sainte-Cécile (AELg. SL. CC. R 117 (1584-1591), f° 199). Plus rien avant le 9 novembre 1618 où le Chapitre repousse une supplique de "la confrérie Sainte-Cécile", supplique considérée comme "insolite" (AELg. SL. CC. R 128 (1618-1619), f° 41). Ces deux recès nous portent à croire que la Confrérie Sainte-Cécile se serait organisée tout au début du 17^e siècle.

Remarquons que ce n'est qu'à partir du 15^e siècle que Sainte Cécile a été honorée comme patronne des musiciens. Le 16^e siècle nous offre de nombreux témoignage picturaux et musicaux de cette vénération, mais plus encore le 17^e. Selon Ferd. Haberl (art. Cäcilia in MGG, vol. 2, pp. 615-620. Kassel, 1952), ce n'est qu'en 1584, à Rome, que s'est organisée pour la première fois une Confrérie placée sous le patronage de Sainte Marie, Saint Grégoire et Sainte Cécile. L'institution de la Confrérie Sainte Cécile en la cathédrale de Liège au début du 17^e siècle est donc tout à fait concordante.

Après une nouvelle période de silence, les Conclusions capitulaires du 9 décembre 1645 mentionnent un litige entre un certain Bartholomé Exel et la Confrérie Sainte-Cécile, mais sans donner de précisions (AELg. SL. CC. R 150 (1644-1646), f° 114). Nous pensons que cette contestation fait partie du procès intenté aux joueurs de violon de la cathédrale par la Société des mé, étriers et des cuisiniers de Liège. Bien que non affiliés à ce groupement corporatif, doté de privilèges par les princes-évêques de Liège Erard de la Marck et Ferdinand de Bavière, les violonistes d'église faisaient concurrence aux ménétriers dans des fêtes profanes, violant ainsi ouvertement leur monopole. Un demi siècle plus tard, la Société de Saint-Julien des ménétriers de Paris soutiendra la même querelle contre Couperin et ses confrères organistes-clavecinistes. Dans les deux affaires, les ménétriers furent déboutés et leurs sociétés dissoutes.

Malgré cette victoire des membres de la Confrérie Sainte-Cécile à Liège, installée à cette époque dans la petite chapelle de la Sainte-Vierge, dans les Cloîtres de la cathédrale, il semble que cette association n'ait été vraiment prise au sérieux que quelques années plus tard, en 1651, quand elle reçoit une indulgence pontificale (CC. R 154 (1651-1652), f° 41v, 17. X. 1651) que le Chapitre proclamera lors de la Messe solennelle de Sainte-Cécile (CC. R 154, f° 60, 15. XI. 1651).

Le 18 novembre 1661, D.Lambert Wissocq, chanoine de Saint-Lambert, lègue une rente aux musiciens pour fêter la Sainte-Cécile (AELG.SL.CC.R 1159 (1665-1668), f°87). Après sa victoire sur les ménestriers, sa reconnaissance grâce à une indulgence pontificale, ce leg achève de stabiliser la confrérie. Remarquons qu'à la même époque, le Chapitre se préoccupe de plus en plus de réglementer la situation des chantres et des instrumentistes de la cathédrale. C'est ainsi que les douze bénéfices réservés aux musiciens de l'église depuis un temps immémorial, mais qui avaient parfois été accordés à d'autres serviteurs, sont maintenant rendus à leur affectation primitive, tandis que les fonds nécessaires sont prévus pour le paiement en argent des instrumentistes, pour la plupart non-ecclésiastiques. Malheureusement, les guerres de la fin du 17^e siècle qui se déroulent trop souvent sur le territoire de la principauté entraînent des restrictions, des retards de paiements aux musiciens (20.XII.1675), la suspension de leurs gages (6.X.1677), des rectifications tardives (10.II.1679). Tout cela n'est évidemment pas favorable à l'épanouissement de la Confrérie Sainte-Cécile. Nous n'en avons plus relevé aucune trace dans les Conclusions capitulaires. Il semble d'ailleurs que, comme ses semblables, elle ait vécu sur ses propres ressources - à vrai dire fort maigres! - un peu comme un état dans l'état.

A notre connaissance, les Protocoles des Directeurs ne la citent à aucun moment. Mais nous en trouvons trace dans les registres de la Compterie des Anniversaires, Comptes généraux (AEv) en 1687 : il s'agit d'un paiement de 6 fl. aux musiciens pour la fête de Sainte-Cécile. D'autre part, les Comptes généraux de l'Aumône (AEv. B VII 36) signalent (p.99) : "Solvi Musices in festo Sta Caeciliae recreationes causa. fl.6." Nous n'avons pas exploré systématiquement cette piste; toutefois, nous avons retrouvé la même mention de 1743 à 1762, puis encore en 1775. Ce paiement régulier est probablement l'intérêt de la fondation Wissocq de 1661.

Enfin, dans son relevé des "Rentes dues au Maître de Musique (de la Cathédrale)" (AEv. A VII 7), rédigé après la Révolution; Henri Hamal, dernier Maître de chant de Saint-Lambert, écrit : "Les Etats de Liège devaient à la Confrérie de Ste Cécile dans la Cathédrale une rente de fl.27.16 sous qui se payait le 30 octobre.

Les mêmes Etats doivent encore à la même Confrérie une autre rente de fl.27 pour leur part qui se payait le 16 janvier. Le reste appartient aux pauvres de St Adalbert et à la Chapelle des Clercs qui avaient la même rente..."

Le "Registre des rentes de la Confrérie de Sainte-Cécile en la Cathédrale de Liège, commencé en 1784" qui fait l'objet principal de notre étude précise l'origine de ces revenus aux f°s 1 et 2 ainsi qu'à l'avant-dernier f°. En outre, un modèle de supplique à adresser au prince-évêque (voir ci-après 4.b) montre que les musiciens recevaient aussi quelque libéralité de la cour.

Les f°s 2v à 24v mentionnent les débours effectués par le Proviseur de la Confrérie, notamment le jour de la fête de Sainte-Cécile, tant pour la partie religieuse que pour le repas pris en commun. Un reçu du restaurateur Halin (voir ci-après 4.C) glissé entre deux pages du registre, rend témoignage des préférences oenologiques des musiciens liégeois.

Les listes des confrères, de 1784 à 1793, classés par ordre d'ancienneté, nous livrent les noms des vingt principaux musiciens de la cathédrale de Liège dans les dernières années de son existence.

Avant de citer ou de résumer ces documents, lisons ensemble les status de la Confrérie, que nous recopions en respectant l'orthographe du notaire. Notons son installation (était-ce en 1782 ?) dans l'importante Chapelle des Flamands, signe d'une prise en considération bien différente de ses débuts!

2- Règles et ordonnances de la Confrairie de Sainte Cécile
érigée à la chapelle des flamans dans l'illustre église Cathédrale de Liège, sous la protection de S.A.C. et renouvelée par tous les confrères l'an 1782.

- I -

Comme la Confrairie de Ste Cécile a été ci devant érigée dans la cathédrale de Liège sous le nombre de vingt musiciens; nous soussignés, déclarons vouloir maintenir ce que nos prédécesseurs ont institué, et ne vouloir en aucune façon augmenter le nombre des confrères, qui sont et seront le maître de musique, l'organiste, trois basses, c'est-à-dire violoncelles ou contre-basses, deux haute contes, trois tailles, trois basses chantantes six violons, y compris le premier hautbois et notre doyen.

- II -

Aucun musicien ne pourra être admis dans la confrairie qu'il ne soit parfait musicien, c'est à dire de la première force, paisible, de bonnes moeurs et réputation.

- III -

Lorsque plusieurs sujets se présenteront pour être admis dans la confrairie, on devra préférer celui qui sera jugé le plus nécessaire à la dite confrairie et qui aura le plus de talent; et pour éviter toute difficulté, le maître de musique désignera d'avance les sujets qui pourront se présenter.

- IV -

L'admission d'un nouveau confrère se fera à la pluralité des suffrages d'abord après la messe chantée pour le confrère trépassé, en conséquence chaque confrère devra remettre avant l'élection son suffrage par écrit en main du maître de musique qui fera connaître aux confrères assemblés chez lui, celui qui a la majorité des suffrages; ensuite le nouveau confrère devra passer serment de maintenir les règles et ordonnances de la confrairie.

- V -

Tout nouveau confrère, pour participer aux émoluments de la confrairie devra payer au proviseur vingt florins brabant qui serviront à l'augmentation des rentes de la confrairie, hors lesquels vingt fls. on prendra cinq fls. pour la dépense faite le jour de la réception du nouveau confrère.

- VI -

L'élection d'un proviseur se fera par tous les confrères qui assisteront au repas de la fête de Ste Cécile notre patron cette élection devra se renouveler tous les trois ans à moins que les confrères ne veuillent le continuer encore trois autres années après ce temps on devra absolument en élire un autre.

- VII -

Le proviseur devra rendre ses comptes tous les ans après fête de Sainte Cécile au maître et confrères assemblés et remettre au registre tous les papiers de la confrairie.

- VIII -

Tous les ans le maître de musique sera convoyer chez lui tous les confrères avant la fête de Ste Cécile pour convenir où le repas de la confrairie devra avoir lieu.

- IX -

Tous les confrères seront obligés de venir à la messe solennelle qui se chantera dans la chapelle des flamans à dix heures et demi le jour de la fête de Ste Cécile, sous peine de payer deux escalins d'amende, a moins qu'ils ne soient malades ou trop âgés. Ils seront encore obligés d'assister aux deux anniversaires que nous devons chanter pour nos fondateurs et les confrères trépassés, sous peine de la même amende et d'être privé cette année là des émoluments de la confrairie.

- X -

Les confrères malades ou trop âgés qui ne pourront se trouver au repas d'usage auront trois escalins, par forme de dédomagement.

- XI -

Lorsqu'un confrère viendra à décéder, on devra faire son service le plutôt possible, et tous les confrères seront obligés d'y assister sous peine de deux escalins d'amende.

- XII -

Le proviseur aura soin d'avertir les parens du defunt pour les prier de se trouver à la messe, et en exiger une livre de cire blanche, ou la valeur en argent.

- XIII -

Chaque confrère devra célébrer une messe ou la faire dire lorsqu'un confrère viendra à mourir.

- XIV -

Enfin il est défendu à tout confrère, les jours de récréation, de tenir aucun mauvais propos, encore moins se quereller, sous peine d'être raïé de la confrairie, et afin que les dites règles et ordonnances soient exactement suivies, nous les avons signés tous ce 27 9bre 1782

quod Tector H:Hamal Ecclesia cathedralis phonascus primarius.

3 - Extraits du Registre concernant les rentes de la Confrairie de Ste Cécile en la Cathédrale de Liège

achetez le 23 9vembre 1784 par f:f:Lefebvre pretre et Bénéficiaire de La cathédrale proviseur de La ditte confrairie.

f^{os} 1v-2 Etat concernant les Rentes de la confrairie.

rente échus le 16 jan.: Les Etats doit une Rente de cent et vingt fl. dont les pauvres de St Adalbert font partie faisante pour 78 fl. et les messieurs de la chapelle de Clercs pour 15 fl. pour lequel il Reste a la confrairie de Ste Cécilef.27

une autre Rente des états eschus le 30 oct. Les Etats doit encore une rente appartenant à la confrairie de Ste Cécile qui portef.21.16

Les 4 contries de la cathédrale ont peiez chacun à la confrairie six fl. qui portef.24

La chambre des comptes .Avois Reçu du trésorier de Son altesse
 Celsissime pour la confrairie... ..f.100
 pour les 3 nouveaux confreres.Avoir reçu des trois nouveaux con-
 freres qui ont été acceptez le jour de Ste Cécile par la plura-
 litez des souffrage qui sont Olivette - Henvaux - Guillaume
 qui portef. 60

Somme porte f.232.16

F^{os} 2v-3 Etat des debourcez pour la fête de Ste Cécile
 pour l'an 1784.

le 22 9bre	au soneurs	f.6
	aux costraux	1.10
	aux coraux	1.10
	aux servants pour les trois jours	2.10
	au souffleur (d'orgue)	2.10
	au sacristain de la chapelle	1.10
	pour le luminaire de trois jours	3
	pour neuf musicien étrangez	9
	pour le Registre que j'ai achetez	1.15
	pour le maître et le proviseur	4
	pour l'ann:Wiscop au maître	1.62
	au maître de musique ann:petri	1.10
	pour le tapis que l'on met à l'autel	-.10
	pour françoise avoir lavéz.le jubé	-.10

le 23 9bre avoir peiez a monsieur Lemaire pour le dinez de
 Ste Cécile pour saize personne a deux fl. pour chaque

	porte	f.32
pour saize bouteille de vin a trois escalins	porte	f.24
pour le caffet		4
pour les domestique		2

Somme porte f.99.1.2

F^{os} 3v-4 Etat restant à partager entre dix-sept confrères
 qui porte cent et dix-huit florints:14 sous et 2 liard
 de la il Reste entre les mains 15 florints pour Boire quelque
 bouteille de vin au jour limitez avec les nouveaux confreres
 chez le maître du chant.

(Suit l'énumération des confrères qui reçoivent chacun f.6.19.2
 pour leur part et signent pour décharge) (f^o4)

Delhaille	Lefebvre sen.	Smets	Lafebvre j
Hamal	Lelarge	Leclerc jun.	Novin
Baet	Riga	Clement	Perwé
Leclerc sen.	(J.F.)Moraux	Mailleux	Blavier
			Sola

Nous résumerons les comptes des années suivantes; ils ne
 présentent que de minimes différences avec ceux de 1784, sauf
 le décès et l'admission de nouveaux confrères.

F^{os} 5-6 Rentes pour 1785 f.192.16

6v Déboursés pour la Ste Cécile f.99.16.2

7 A partager : chacun des 19 confrères reçoit f.4.0.1 :
 sauf Riga et Sola; une absence...f.3.0.1

Blavir(pour Blavier):2 absences: f.2.0.1

Lefebvre jun. a disparu. Les trois nouveaux sont Olivette,
 Henvaux et Guillaume

F^{os} 8-9 Rentes pour 1786 : f.181.16

10 Dépenses. Chaque confrère reçoit f.3.15.1

Delhaille a disparu. Baet junior est admis.

F^{os} 11v-12 Rentes pour 1787 : f.216.16.0 pour 18 confrères.
Dépenses. Chaque confrère reçoit 4.12.0

F^{os} 14v-15 Rentes pour 1788 : fl.183.16.-
Dépenses. 20 confrères à fl.4.2.1 chacun
Nouveaux confrères: Biérin , Pasque

F^o 17 Rentes pour 1789 : fl.172.16.-
Dépenses. 20 confrères à 3.10.- (1)

Notre confrère Lefebvre est mort le 13 décembre 1789. Nous avons fait le service de notre confrère Clément le 26 juin 1790
François Leclercq est mort le 2 novembre 1790

(1) Nous avons fait son service le 22. fl.7.5.-

F^o 20 Admission de Henault - Bier(in) - Bodson. Droit d'entrée pour chacun fl.19.10

F^o 20v Partage entre 17 confrères: chacun fl.4.11.1

F^o 21v Déboursés pour 1791

F^o 22 Distribution des rentes pour 1790 et 1791

F^o 23v Déboursés pour 1792.

F^o 24 Admission de Brahy - Thonon

F^o 24 v Déboursés pour 1793

Reproduisons ici la dernière liste des confrères de Sainte-Cécile, celle de l'année 1793 (avec la date d'entrée des nouveaux)

Hamal	Pasque (1788)	Novent	Bayet jun. (1786)
Lelarge	Smets	Blavier	Bierin jun. (1792)
Biérin (1788)	Leclercq sen.	Sola	Bodson(1791)
Olivet (1785)	Henault (1790)	Henvaux(1785)	Brahy(1793)
Riga (1788)	Maillieu	Guillaume(1785)	Thomon(1793)

4- Annexes

A. Fondations (avant dernier folio du registre)

Noms des bienfaiteurs de la Confrairie Sainte-Cécile
Monsieur Guilbert de Wissocq, chanoine et grand Chantre de la cathédrale est le fondateur de la messe de Ste Cécile. C'étoit nos messieurs qui la chantaient et notre grand chantre y tenoit la chappe.

Le célébrant doit se souvenir de dire la collecte pro anima famuli Guilberti et les musiciens le miserere.

Le jour suivant nous devons chanter une messe de requiem pour les confrères après cette messe. Lambert Walschart, chanoine de Saint-Materne a fondé une messe basse pro defuncti sacerdoti.

Jean Bidelot, chanoine de Saint-Materne et proviseur de la Confrairie nous a laissé une autre rente.

Henri Petri, chanoine de Saint-Materne nous a encore laissé une rente pour son anniversaire qui se chante tous les ans le surlendemain de Sainte-Cécile.

B- Supplique très humble à Son Altesse Celcissime pour les musiciens de la Confrairie de Ste Cécile dans la Cathédrale de Liège.

Monseigneur,

La Confrairie de Ste Cécile dans la cathédrale de Liège remontre, avec respect, à votre Altesse Celcissime qu'elle a reçu tous les ans par don gratuit, et sans conséquence, du receveur de la chambre des comptes par la libéralité de Son...

Altesse 25, 28 à 30 écus pour la récréation que les confrères ont coutume de faire à la fête de leur patronne.

C'est pourquoi les dits confrères espèrent que Votre Altesse Celcissime daignera leur accorder la même grâce de laquelle ils lui resteront infiniment obligés, et de donner à cet effet au Trésorier de Sa chambre des comptes les ordres nécessaires.

Quoi faisant N.N. proviseur de laditte confrairie.

C- Reçu du restaurateur Halin

17 personnes à 40	f1.34.- .- .
15 bouteilles de vin à 35	26.15.-
2 Bouteille Moselle	3.10.-
1 de champagne	4
	<hr/>
	f1.68.5.-
Deux bouteille vin Versenoy	4.- .-
	<hr/>
	f1.72. 5.-
Reçu le conenu. M.Halin	
donné pour le caffè	f1.3.-.-

5- Les bienfaiteurs de la Confrérie Sainte-Cécile

A tout seigneur, tout honneur! Gisbert de WISSOCQUE, né le 27 octobre 1611 au château de Bomy en Artois était fils du chevalier Martin de Wissocque et de Philippine de Chasteleer. Reçu chanoine noble de Saint-Lambert, à Liège, le 18 décembre 1636, il est élu Grand Chantre par ses confrères le 23.XII.1644. Gisbert de Wissocque occupera cette fonction importante à la cathédrale de Liège jusqu'à son décès, survenu le jour de Noël 1661, au château de Bomy. Parmi ses dispositions testamentaires, relevons la fondation d'une messe de Sainte-Cécile. G. de Wissocque est l'auteur du "Catalogue des Chanoines de l'église cathédrale de Liège...depuis le cardinal Erard de la Marck...", un des éléments de base de l'ouvrage de De Theux de Montjardin (Chevalier J.), Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège. Bruxelles 1871, à qui nous empruntons ces renseignements (t.III,p.227-280).

Nous remercions Jean BIDELOT le 12.X.1619, alors qu'il restitue au Chapitre de la cathédrale l'autel de Notre-Dame de Lyesse dont il était recteur et se voit promu chanoine de la Petite Table.Le 23.VI.1626, il est responsable du Luminaire de la cathédrale avec L.Philippi et Jean Oranus en même temps qu'il devient chanoine de Saint-Materne. Un différend l'oppose au maître de chant Léonard de Hodemont à propos du renvoi de son neveu, Jacques Bidelot, choral (recès des 7 et 19.II.1631).Deux ans plus tard(22.VI.1633), Jean Bidelot et Pierre Probus briguent la succession de L. de Hodemont comme maître de chant de Saint-Lambert. Le Chapitre désigne tout d'abord le jeune organiste Lambert Pietkin pour remplir l'interim, avant de nommer Pierre Probus à ce poste. Il faut très probablement rapprocher cet échec dans la carrière de Jean Bidelot de l'algarade qui l'oppose à son confrère Henri Petri (voir ci-après). Ce dernier l'avait provoqué par des paroles malséantes; en retour, il s'était fait rosser par Bidelot (recès des 23 et 26.XI.1633).

Le 9.IX.1644; Jean Bidelot, chanoine de Saint-Materne, est admis à la Confraternité Sainte-Croix, en remplacement de feu Erasme Mottet. Dans l'entretemps, son neveu Jacques est devenu altista de la cathédrale (19.XII.1636). Le 22.IV.1652, le tes-

-tament de Jean Bidelot est exhibé au Chapitre; il était donc décédé la veille ou l'avant-veille.

Sources : AELg. SL. CC. et LAHAYE(L.), Etude sur les chanoines de Saint-Materne, in Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, t.XXVII, p.133. Liège, 1936.

C'est L.Lahaye (op.cit., p.119) qui nous fait connaître les étapes de la carrière ecclésiastique de Lambert WALSCHART. Nommé recteur de l'autel Sainte-Aldegonde le 13.XII.1631 - c'est un des douze autels réservés aux musiciens de la cathédrale - L.Walschart devient successivement chanoine de la Petite-Table (15.IX.1615), chapelain impérial (15.VII.1627) et enfin chanoine de Saint-Materne (21.XI.1633). "Attaché à la cathédrale depuis plus de cinquante ans, il fut proclamé chanoine jubilaire le 16.XII.1661. Redevenu chapelain impérial en 1663 par échange avec son neveu Grégoire Warnotte, L.Walschart mourait l'année suivante (testament approuvé le 9.X.1664)" .

Le dernier bienfaiteur cité dans le registre de la Confrérie Sainte-Cécile est Henri PETRI, né v.1586, décédé le 20.XI.1664. Le 2.V.1605, le Registre n°28 des Collations de bénéfices à la cathédrale indique que l'autel des Saints-Antoine et Willebroed a été conféré à "honestus adolescens Henri Petri" à l'intervention du maître de chant Henri Jamaer qui lui était apparenté. Le 3.IX.1611, Grégoire Mohiville dépose plainte devant le Chapitre contre M.Henri Petri, chapelain et Maître H.Jamaer, succentor, qui l'ont rossé. De longs textes emberlificotés indiquent que les chanoines ont décidé d'étouffer l'affaire. Peu après, Henri Petri est nommé intonateur et, le 26.IX.1615, promu chanoine de la Petite Table, en remplacement de feu Bartholdi, décédé le 10.XI.1615. Deux ans plus tard (20.XI.1617), il accède à la Confraternité Sainte-Croix.

Il semble que H.Petri était d'un caractère plutôt vif et indépendant. Le 21.III.1618, il s'est absenté du chœur "et on n'a pas pu chanter la musique". Les chanoines prennent fort mal la chose et punissent le coupable. Le 2.IV.1621, un litige l'oppose à H.Pacquot, serviteur des cloîtres. Néanmoins, H.Petri progresse dans la hiérarchie ecclésiastique et devient chanoine de Saint-Materne le 9.V.1624, en remplacement de feu Lambert Scroncx. Surviennent alors de nouvelles querelles : avec Marguerite Roy (14.IV.1625) à propos d'injures; avec Antoine Massart (19.XI.1625); cette affaire est soumise à l'Official du Chapitre.

Devenu comptable des deux bourses de Toledo réservées aux duodeni, H.Petri conclut plusieurs opérations commerciales en faveur de cette institution (5.XI.1611, 30.VII.1632, 1633). C'est à cette époque que survient la querelle avec Jean Bidelot que nous avons signalée plus haut.

Le 30.III.1634, H.Petri demande l'autorisation d'apposer une pierre commémorative à l'autel de Saint-Laurent, à la mémoire de son oncle Henri Jamaer (v.1553-23.XI.1619), succentor de la cathédrale de Liège de 1581 à sa mort. Sa demande de fonder une messe "De nomine Jesu cum cantu musico decantandam" ne semble pas avoir été approuvée (recès des 8 et 12.I.1635). Par contre, sa comptabilité des Bursa Toledana est vérifiée de près par les Directeurs (24.II.1645) ainsi que celle de la chapelle de la Sainte-Vierge dans les Cloîtres (4.X.1645, 6.IX.1652, 24.XI.1656). Un différend qui l'oppose à Elisabeth Lantin (24.V.1658) se termine par une convocation devant les Directeurs et les responsables de la Compterie du Grenier (4.XI.1659); ceux-ci reprochant à H.Petri de n'avoir pas tenu "pertinent registre".

Nous n'avons pas suivi la fin de la carrière quelque peu mouvementée de cet ecclésiastique musicien et comptable un peu brouillon et passablement colérique. Il est décédé le 20.XI.1664, à l'âge de soixante-dix-huit ans, d'après son épitaphe reproduite dans le Bulletin des Bibliophiles liégeois, t.X.,p.94.

6- Les membres de la Confrérie Sainte-Cécile à la fin de l'Ancien Régime (1784-1793).

Rappelons qu'il s'agit, en principe, des meilleurs musiciens de la cathédrale de Liège : le maître de chant (en l'occurrence Henri Hamal), l'organiste (J.G.Lelarge) et les représentants des divers groupes de chantres et d'instrumentistes de la maîtrise.

La carrière de plusieurs d'entre-eux a été étudiée plus ou moins complètement par AUDA(A.) La musique et les musiciens de l'ancien Pays de Liège. Liège, 1930, par VANNES(R.), Dictionnaire des musiciens, Bruxelles, 1947 et par QUITIN(J.) Les maîtres de chant de la collégiale Saint-Denis, à Liège, au temps de Grétry. Bruxelles, 1964. En ce qui concerne Henri Hamal (1744-1820), en attendant l'étude approfondie à laquelle il a droit et à quoi nous travaillons, nous nous permettrons de renvoyer le lecteur aux travaux d'Auda (op.cit., pp.172, 223, 228) et de Vannes. En esquissant les biographies des autres membres de la confrérie, telles que nous les connaissons aujourd'hui, nous voulons surtout suggérer les avatars survenus à des musiciens d'église à la fin de l'Ancien Régime. Si la plupart n'ont pas dépassé le stade d'exécutants talentueux et probes, quelques-uns méritent, à des titres divers, de retenir notre attention, tels les Blavier, F.Henault, les frères Leclerc, J.F.Moreau, Th.J.Pasque, N.Riga.

On remarquera les différences fondamentales qui séparent les carrières des "suppôts d'église" laïcs - comme Noël Brahy ou G.J. Smets, celui-ci perpétuellement à court d'argent - et celle des prêtres-musiciens qui, une fois mis en possession d'un bénéfice, sont assurés de progresser régulièrement dans la hiérarchie ecclésiastique et, par le fait même, d'accroître leurs revenus.

Les manoeuvres destinées à évincer des compétiteurs dangereux sont suggérées par les carrières des frères Leclerc, rivaux malchanceux des Hamal.

Dans un autre ordre d'idées, relevons le fonctionnement harmonieux, depuis le 16e siècle, des deux Bourses de Toledo réservées aux anciens duodeni "montés" au collège, les gratifications accordées à ceux qui y remportent des prix (par exemple J.J.Thonon), l'envoi à Rome de jeunes artistes bien doués, grâce à la fondation Darchis complétée par des interventions du Chapitre. Enfin, on remarquera la manière dont les chanoines orientent ces jeunes gens vers la prêtrise en leur attribuant un petit bénéfice, puis en leur faisant miroiter les avantages de dotations de plus en plus fructueuses. Bien entendu, tant qu'ils ne sont pas entrés dans les Ordres, ces bénéficiaires laïcs doivent faire célébrer les messes fondées de l'autel dont ils sont recteurs par un prêtre qu'ils rétribuent sur leurs revenus.

de Malahe, Barbe. Le couple a déjà eu plusieurs enfants dont le premier baptisé à Liège, en 1755, est une fillette. Henri Biérin, le senior, serait-il né aux environs de Liège ?

Henri BIERIN, senior (sans doute né v.1754), ex-choral à Saint-Lambert, reçoit le bénéfice de Saint-Thomas le 8.I.1776. Le 5.VI.1782, on lui confie la direction de la maison des choraux - l'internat où les enfants de chœur étaient réunis - Il en est encore responsable le 7.I.1794.

Jean-Joseph BIERIN, ex-choral à la cathédrale, reçoit en même temps que Noël Brahy (voir ci-après) une attestation du recteur du Gymnase de Liège, le 2.IX.1777. Cité comme violoncelle dans la maîtrise de Saint-Lambert les 3.IX.1781, 11.II. et 5.III.1784 (il est alors 1er violoncelle) et 22.VI.1793.

Le 7.I.1744, Joseph BLAVIER obtient "en survivance" la place de hautbois de N.Odart à la cathédrale, à condition "de le exercer gratis pendant la vie dudit Odart". Cette espèce de rente viagère pouvait tourner au désavantage du preneur. En l'occurrence, les chanoines accorderont, entre 1775 et 1778, quelques gratifications à Blavier en attendant que les gages d'Odart soient libérés.

Selon toute apparence, les frères BLAVIER ont été des instrumentistes de haute qualité. Fils de Simon Blavier, tailleur et de Anne-Josèphe Dechesne, Gilles-Arnold-Joseph BLAVIER - le hautboïste de Saint-Lambert - a été baptisé à N.D.F. le 26.X.1749. Son frère cadet, Gilles-Isidore BLAVIER, baptisé à N.-D. aux-Fonts le 10.V.1754 sera flûtiste à la Collégiale Saint-Paul. Tous deux participent fréquemment en solistes à des concerts donnés à Liège : le 29.XI.1769 "M.(Isidore)Blavier, musicien de Saint-Paul, à la réquisition de plusieurs Messieurs et Dames, jouera un concerto de flûte" au concert organisé par les frères Stamitz, de Mannheim. Cette "réquisition" inhabituelle ne peut s'expliquer que par le talent et le jeune âge -quinze ans! - du musicien. Le 10.II.1775, lors de la 4e représentation de "Le Triomphe du sentiment", paroles de Joseph Bernard, musique de Henri Hamal, tous deux musiciens de Saint-Lambert, les frères Blavier jouent un concerto à deux hautbois (Rappelons que pendant longtemps encore, les musiciens d'orchestre devaient jouer aussi bien la partie de flûte que celle de hautbois). Le 26.VII.1780, au concert donné par les frères Pieltain "musiciens de Mgr le prince de Guéménée", natifs de Liège, "M?Blavier l'ainé et M.Baneux exécuteront une symphonie concertante". Deux mois plus tard (1.IX.1782), lors du "jour du Grand repas de Mr le Grand Prévôt" (de Saint-Lambert), à côté d'une cantate de circonstance de Henri Hamal, maître de chant de la cathédrale, on entend un concerto de hautbois joué par Blavier.

Les deux frères font également partie de l'orchestre du théâtre de Liège (listes de 1782-83 et de 1796-97 publiées par Martiny(J.), Histoire du théâtre de Liège. Liège, 1887). Sans doute ont-ils encore d'autres activités car les gages de Joseph Blavier, à Saint-Lambert, étaient vraiment fort minces: fl.1.16.3 (liste du 1er.X.1792), fl.2.11.9 (en 1793). Son talent est pourtant toujours très apprécié car nous le voyons participer en soliste au concert donné au palais pour l'élection du prince-évêque de Hoensbroeck (21.VII.1784 - orchestre de 32 musiciens; comme soliste, Blavier reçoit fl.9.15), à celui de l'inauguration du prince-évêque de Méan (16.X.1792 - 30 musiciens)

Pour en finir avec ces remarques liminaires, citons, d'après les Conclusions capitulaires, les effets malheureux d'un hiver très dur, les messes célébrées pour que cessent les calamités, la demande adressée au prince-évêque pour que "par ces temps de malheur", le spectacle soit momentanément suspendu (recès des 30.I et 1.II.1784). Le 19.I.1791, les vingt-trois chanoines qui s'étaient exilés à Aix-la-Chapelle sont rentrés à Liège; ils excluent ceux qui étaient restés à Liège sous l'occupation française et annulent les décisions qu'ils avaient prises (23.II.1791). Dans le cas particulier de P.J.Bayet, cette mesure sera la cause d'un interminable procès qu'il soutiendra contre Jean-Nicolas Ista. L'affaire n'est pas encore achevée au moment de la suppression des maîtrises, en 1797.

Afin de faciliter la consultation de ces notices, nous les rangerons dans l'ordre alphabétique des personnages.

BAYET, senior et junior, fils de Remi Bayet et de Agnès Radoux. Il semble que Remi se soit marié, trois fois et que chaque épouse lui ait donné plusieurs enfants.

Pierre-Joseph BAYET, le senior, a été baptisé à Notre-Dame aux-Fonts le 8.VI.1732. Il est cité à la cathédrale Saint-Lambert comme "ex-choral chantant présentement la haute-contre" aux gages de 4 florins par mois, le 7.I.1750. Intelligent et studieux, il reçoit des chanoines une bourse d'études pour faire ses humanités (1750-1752), tout en continuant, selon l'usage, à servir au chœur. Le 11.VII.1752, il est autorisé à se rendre à Rome pour y parfaire ses études musicales. Melle De Smet relève sa présence sur les listes du Collège Darchis de 1754 à 1756 sous le nom de Prô Baye; à la même époque, à Liège, nous voyons le Chapitre répondre favorablement à ses demandes de subsides. Rentré le 23.VI.1757, P.J.Bayet remercie le Chapitre de ses bontés et celui-ci porte ses gages à 26 fl. par mois (19.I.1757).

Dès lors, le nom de P.J.Payet apparaît dans les promotions ecclésiastiques (cf.Lahaye, Les chanoines de Saint-Materne, p.131) en 1760, 1780 (autel impérial de Saint-Lambert), 1791 (chanoine de Saint-Materne). Cette dernière désignation cassait une décision prise par les chanoines restés à Liège sous la première occupation française, décision prise en faveur de Jean-Nicolas Ista. Un long procès, porté devant la cour impériale de Wetzlar par Ista, assombrit les derniers jours de P.J.Bayet, qui meurt à Liège le 9.XII.1791, dans sa maison de la rue Basse Sauvenière. Dans son testament, il désignait comme héritier son frère Dnus Henri-Joseph BAYET, fils de Remi Bayet et de Philippe, Jeanne, b.à N.D.F. le 5.VIII.1746. C'est probablement le Bayet junior de la Confrérie Sainte-Cécile. Il figure sur les listes de paiements aux musiciens de la cathédrale, en qualité de haute-contre, en 1793 (dernière liste conservée). C'est probablement aussi de lui qu'il s'agit dans cette annonce de la Gazette de Liège, n°144, d'août 1796: "Un prêtre... sachant la musique vocale et le piano-forte, possédant le français, l'arithmétique, la géographie, etc veut se placer comme instituteur dans une famille. S'adresser chez le citoyen Bayet, rue Souverain Pont, n°590"

Signalons encore, dans les Capitulations de 1791, un "Bayet, musicien de la cathédrale", demeurant avec son épouse, Dupont, paroisse Saint-Adalbert, n°181.

Les deux BIERIN, Henri, le senior et Jean-Joseph, le junior ne sont guère faciles à repérer. Jean-Joseph est probablement le bébé baptisé à N.D.F. le 9.IX.1762, fils de Robert Biérin et

En 1797, la suppression des maîtrises réduit les musiciens au chômage et les oblige à multiplier les concerts "à leur bénéfice", mais aussi à leurs risques et périls! Selon la mode du temps, quatre ou cinq solistes s'associent pour réaliser ces entreprises toujours hasardeuses : concert du 13 nivôse An VII (1799), solo de hautbois par Blavier; du 27 germinal AN VIII (1800) concert à l'Emulation au bénéfice de Blavier cadet; de germinal AN IX (1801), concert au bénéfice de Henchenne: "Cinq variations pour divers instruments sur la romance "Te bien aimer", ...la 3e pour le hautbois par le cit. Blavier l'aîné".

A cette époque, "Joseph Blavier, 50 ans, Musicien et son épouse Marie-Agnès Sola, 63 ans, née à Brucke, entrée à Liège en 1771 " habitent "derrière Saint-Thomas, n°326". Hélas! au moment où les anciens musiciens d'église retrouvent une certaine stabilité d'emploi, un incendie détruit la salle de spectacles (3.I.1805). Deux mois plus tard (21.III.1805), dans un article exalté qui commence par "Oui, relevons les autels des arts dans cette cité qu'ils ont illustrée ...", le publiciste Bassenge aîné rappelle les noms des artistes liégeois les plus célèbres et cite, parmi les compositeurs, les Hamal, Grétry, Grenick, Moreau et parmi les instrumentistes, les frères Pieltain, Francotte et Blavier, hautboïste. Malheureusement, ce dernier devait mourir le 10.VI.1805.

En raison de la perte d'une importante partie des archives de la collégiale Saint-Paul, nous ne savons presque rien des musiciens de cette église, en particulier de Gilles-Isidore BLAVIER, qui y était flûtiste. Nous avons vu qu'il était également membre de "l'Orchestre de Liège" et associé à d'autres artistes dans divers concerts. Le 16.II.1797, le "Troubadour liégeois" annonce un concert avec concerto de flûte composé et joué par Blavier (Auda, p.238). Il apparaît en soliste au concert de ventôse An IX (Gazette de Liège, n°85), mais l'année suivante (An X (1802), Gazette de Liège n°178) dans un concert où paraissent plusieurs jeunes musiciens, c'est "le citoyen Blavier fils" qui exécute un concerto de flûte. Sans doute s'agit-il de Barthélemy-Isidore-Joseph BLAVIER, fils de Gilles-Isidore et de Franquinet, Marie-Anne, baptisé à Saint-Adalbert le 19.IV.1781.

Citons en terminant un autre membre de cette famille - à laquelle appartient probablement aussi André-Joseph BLAVIER (Liège 1713-Anvers 1782), qui fut maître de chant à la collégiale Saint-Pierre, puis à Notre-Dame d'Anvers (1737-1763) et premier maître de Gossec- Jean-Joseph BLAVIER, violoncelliste à Saint-Lambert entre 1777 et 1793.

Le BODSON reçu comme confrère de Sainte-Cécile en 1791 est probablement Christophe-Henri BODSON (né vers 1734- décédé à Liège le 22.XI.1816); second violon de la cathédrale et cité par Martiny parmi les musiciens du Théâtre de Liège en qualité de 2e violon-alto en 1796-97. En 1752, Christophe-Henri avait reçu des leçons de violon de François Grétry, père du compositeur. Les listes de paiements de la cathédrale de 1792 et 1794 le citent en tête des six seconds violons de l'orchestre de la maîtrise. Christophe-Henri Bodson était l'oncle du compositeur Nicolas-Henri-Joseph Bodson (Liège, 5.V.1766-31.III.1829).

Noël BRAHY est probablement le petit Noël-Joseph, fils de Hubert BRAHI (sic) et d'Anne Leclercq, baptisé à Saint-Jean-Baptiste le 1er.V.1758. Admis comme choral à Saint-Lambert, il reçoit, le 10.III.1775, une attestation du recteur du Gymnase de Liège avec trois autres anciens choraux de la cathédrale. C'est certainement un bon sujet car on lui a attribué une des deux bourses de Toledo dont il perçoit les fruits jusqu'au 2.IX.1777. Sa demande pour se rendre en Italie pour se perfectionner en musique est transmise au Grand Chantre pour que celui-ci lui déconseille ce voyage. Il semble qu'à cette époque, les chanoines aient quelque peu restreint les autorisations de voyager devant un afflux sans cesse croissant de demandes de la part des musiciens désireux de bénéficier de la fondation Darchis. Le 12.XI.1777, Noël Brahy et Mathias Lefebvre (voir ci-après) reçoivent une gratification en attendant que des gages soient devenus vacants (23.VI.1778, etc). Le nom de Brahy revient fréquemment, soit qu'il sollicite une gratification, soit qu'il demande une augmentation de gages. Le 2.XII.1791, il bénéficie du réajustement des gages des musiciens - les chanoines répartissent les gages des musiciens congédiés en raison de leur participation à la révolution ou décédés pendant l'exil du Chapitre à Aix-la-Chapelle entre sept musiciens dont Brahy, qui est augmenté de 6 florins par mois. La fin de sa vie nous échappe. Auda (p.263) signale un Brahy auteur d'arias pour la "Gazette de musique" publiée par Latour en 1775 et 1789; il est fort possible que ce soit le nôtre.

Joseph CLEMENT, joueur de basse de viole, est cité comme ex-choral de Saint-Lambert dans une attestation du recteur du Collège des Jésuites le 5.III.1756. Il bénéficie d'une bourse de Toledo dont il cesse de percevoir les fruits le 2.IX.1756. Le 16.IV.1760, il obtient l'emploi de Roba, joueur de basse de viole décédé le 24.III. Deux ans plus tard (21.V.1762), le Chapitre achète pour 40 florins une "basse mineure" à Joseph Clément, musicien, pour l'usage du chœur. Joseph Clément est cité comme 2e violoncelle les 6.V.1767, 18.I.1775, 3.IX.1787. Le 16.VIII.1788, Joseph Clément, musicien paralysé reçoit 100 florins sur l'Aumône. Il est décédé peu avant le 26 juin 1790. Les Capitulations de 1762 signalent, paroisse Sainte-Aldegonde, Joseph Clément, musicien de la cathédrale et Elisabeth Damori, son épouse, avec un enfant de deux ans. Le même registre cite, aussitôt après, Denis-Joseph CLEMENT, musicien de la cathédrale lui aussi, et Anne-Marie Ane, servante. Ce Denis-Joseph (1701-1773) était premier violon à Saint-Lambert (cf. Quitin, op.cit.pp.83-84). Nous ignorons le degré de parenté qui liait probablement les deux personnages.

Le Delhaille cité comme confrère de Sainte-Cécile en 1785 et 1786 est probablement Arnold-Nicolas DELHAILLE, prêtre depuis le 3.IV.1748, coadjuteur de la prébende de Saint-Materne de son oncle Arnold DELHAILLE, chanoine de Saint-Materne et claustrier, ancien maître de chant de la cathédrale. Arnold-Nicolas a été baptisé à Sainte-Marguerite le 7.XII.1719. Admis chanoine de Saint-Materne le 29.IV.1756, il permutera avec J.A.Dardenne, qui lui cède le bénéfice de Saint-Quirin, dans la collégiale Saint-Denis (cf. Lahaye, op.cit., p.142).

GUILLAUME, admis comme confrère de Sainte-Cécile en 1785, figure parmi les seconds violons de la cathédrale le 1er.III.1782 avec la remarque "très bon sujet". Il reçoit d'ailleurs 16 fl. de gages mensuels. C'est probablement de lui qu'il s'agit

dans la Gazette de Liège du 25.II.1782 où nous le voyons jouer "un concerto d'alto-violon" à un concert organisé par Hénvaux (voir ci-après)

Le 19.IV.1793 "la femme Guillaume, violon (de Saint-Lambert) demande une pension afin de faire enfermer son mari pendant trois mois, car il perd la tête". Le Chapitre lui accorde une partie de ses gages et, le 9.IV.1794, une pension, en raison de sa "séquestration pour aliénation de l'esprit".

Le HENAULT admis comme confrère de Sainte-Cécile en 1790 sans participer cette année-là aux "distributions" est très probablement François-Mathieu HENAULT, fils de Etienne et de Marie-Jeanne Christiane, baptisé à N.-D. aux-Fonts le 20.IX.1758, décédé à Liège le 23.III.1811. Il apparaît dans les Conclusions capitulaires de Saint-Lambert le 2.IX.1777, quatrième des ex-choraux à qui est délivrée une attestation d'études. Il reçoit une bourse de Toledo pour achever ses humanités, qu'il termine le 18.IX.1781. Le 7.III.1783, il reçoit le bénéfice de l'autel de N.-D. de Liesse, réservé aux musiciens de la cathédrale, puis des gages de musicien (3.IX.1784). Le 13.IX.1788, son oncle Philippe-François HENAULT (Liège, 3.IX.1723-6.VII.1791), chanoine de Saint-Materne depuis 1778, obtient que François-Mathieu soit désigné comme coadjuteur de sa prébende. Il lui succédera le 11.VII.1791, non sans avoir progressé, auparavant, dans la hiérarchie ecclésiastique

En 1789, François-Mathieu Hénault avait composé "Li Mâignant", pastiche en wallon sur des airs d'opéras-comiques de Grétry, etc. Sur les dernières listes de paiements aux musiciens de la cathédrale (1793 et 94), François-Mathieu Hénault figure parmi les quatre chanteurs de "taill". Il était également receveur des musiciens de la cathédrale (en 1792). Privé de sa prébende lors de la suppression des Chapitres par le Gouvernement de la République française en 1797, François-Mathieu Hénault recevra une pension de 800 francs après le Concordat.

Dans la préface de son "Théâtre liégeois", p.XII, note 1, Bailleux attribue à Hénault, outre "Li Mâignant", une chanson en 18 couplets, sur des paroles de M.l'avocat Bailleux, et un "Dictionnaire Liégeois-Français et Français-Liégeois" qui fut annoncé par le "Journal général de l'Europe" (publié à Herve) le 6.I.1787, mais qui serait resté manuscrit.

Léonard HENVAUX (ou HENNEVAUX) est engagé comme violon à Saint-Lambert le 18.IX.1775, à raison de 12 florins par mois, en même temps que L.J. Sola (voir plus loin). Son nom devient de loin en loin dans les Conclusions capitulaires à propos de gages ou de gratifications. Il devient 1er violon de la cathédrale après le décès de J.B. Crawion (1782). Peu après, il organise un concert où il se produit en compagnie de Guillaume (alto), B.F. Decortis (violoncelle), Banneux l'aîné, Biérin (violoncelle), Faucan (violon) et Heyben (sistre) (Gazette de Liège, 25.II.1782). Il s'y présente comme "musicien de la cathédrale et maître de violon de l'Académie anglaise" (l'ancien collège des Jésuites). Nous relevons encore son nom dans un concert donné le 25.III.1785 avec Zaneboni. Une annonce du 30.XI.1787 informe le public que "Nennevaux, musicien, rue Saint-Jean-Baptiste, vend des cordes de violon d'Italie". Nous perdons sa trace après 1793.

Les deux LECLERC, François, l'aîné (baptisé à N.D. aux-Fonts le 23.X.1729; décédé à Liège le 2.XI.1790) et Simon, le cadet (baptisé à N.D. aux-Fonts le 15.IV.1736, décédé le 11.XI.1806)

sont deux excellents musiciens liégeois à qui il n'a manqué qu'un peu de chance - ou d'entregent ?- pour faire une brillante carrière.

François LECLERC, l'aîné est cité comme choral à Saint-Lambert en 1738-1740. Le 2.IX.1744, les chanoines lui procurent un maître de violon. Par après (23.VI.1746), il obtient une bourse de Toledo et se distingue au Collège des Jésuites qu'il achève en 1751. Une requête de François Leclerc du 22.VI.1754 nous apprend qu'il chante la taille au chœur. Déjà l'année précédente, il enseignait le chant au jeune A.-M. Grétry, âgé de douze ans, qu'un accident avait contraint à se retirer momentanément de la maîtrise de Saint-Denis (cf. QUITIN, op.cit., pp. 38-39). Le 3.IX.1759, François Leclerc est pourvu du bénéfice de Saint-Jean l'Évangéliste et Sainte-Agnès à la cathédrale. Dès lors, il progressera régulièrement, échangeant un bénéfice pour un autre plus rémunérateur, à l'occasion du départ ou du décès d'un confrère plus âgé.

Le 7.I.1761, le Chapitre charge les Directeurs de convenir avec François Leclerc, bénéficiaire "de la somme à prendre hors du gage du Chanoine (J.N.) Hamal, directeur de la musique, à effet d'enseigner les choraux et faire les fonctions d'intonateur". Il a certainement donné entière satisfaction dans ce rôle pour lequel J.N. Hamal semble avoir éprouvé fort peu d'attrait, car jamais les chanoines ne lui font la moindre observation. Toutefois, François Leclerc est obligé de solliciter l'intervention du chapitre pour que le maître de chant Hamal lui paie la dette qu'il a laissée s'accumuler (8.I.1770)

Un échec à propos d'une promotion au canonicat de Saint-Materne (13.VII.1768) et surtout le choix de Henri Hamal (1744-1820), de quinze ans son cadet, comme intonateur et maître de musique "en survivance" de son oncle Jean-Noël Hamal, le 23.VI.1770 incitent probablement Leclerc à accepter une offre du Chapitre de la cathédrale de Sarrebourg (9.V.1772) qui l'engageant comme maître des choraux. Les chanoines de Liège lui accordent le congé qu'il sollicite, ils le prolongent même de deux ans (23.VI.1775) à la demande de leurs confrères alsaciens, mais à l'expiration de ce délai, François Leclerc est sommé de choisir entre les deux villes (2.IX.1777). Il rentre à Liège dans de mauvaises conditions financières. Mais ce retour inquiète les Hamal et Jean-Noël s'arrange pour faire attribuer en catimini sa prébende de chanoine de Saint-Gilles à son neveu (20 et 22.V.1778). Devenu maître de chant à la mort de son oncle (26.XI.1778), Henri Hamal continue comme lui à se décharger de l'éducation des choraux sur François Leclerc. Ce dernier est enfin reçu chanoine de Saint-Materne le 2.XI.1786. Il n'en profitera guère puisqu'il meurt le 2.XI.1790. Par paradoxe, c'est son éternel et heureux rival, Henri Hamal, qui lui succède à ce canonicat. Toutefois, comme sa désignation a eu lieu sous l'occupation française, le 12.XI.1790, les chanoines retour d'exil en janvier 1791 annulent cette nomination et confèrent ce bénéfice à G.M. Delaveux (23.II.1791).

Simon LECLERC, le cadet, a été lui aussi un brillant sujet. Accepté comme choral surnuméraire à Saint-Lambert en 1742, il est très favorablement jugé par le maître des écoles Gauffort qui signale au Chapitre, le 2.IX.1745, que le jeune Simon Leclerc est tout à fait apte à poursuivre des études au collège. Mais "comme il n'a pas mué et chante encore très bien", les chanoines

décident de "remettre son accès au Collège à un an".

Son temps de choral achevé, Simon Leclerc joue la basse à l'orchestre de la maîtrise en même temps qu'il poursuit ses études au collège. Sa demande pour se rendre en Italie (9.IV.1755) pour étudier la basse et la composition est repoussée; il doit d'abord achever ses Humanités. C'est seulement le 14.III.1760 que le Chapitre lui accorde l'autorisation de quitter Liège et les fonds nécessaires pour effectuer le voyage. Pensionnaire de la Fondation Darchis ou Collège liégeois de Rome de 1761 à 1765 (cf. De Smet, op.cit.), il se rend ensuite à Naples. C'est de là qu'il envoie à Liège une messe de sa composition que son frère François présente au Chapitre le 7.I.1767.

Le 24.I.1770, Simon Leclerc est encore à Naples, d'où il sollicite un viatique pour effectuer le voyage de retour. Il est rentré à Liège avant septembre puisque le Chapitre lui accorde un salaire de 20 florins le 3/18.IX.1770. Il remplacera son frère comme éducateur des choraux pendant le séjour de François à Strasbourg. Lui aussi paraît être fort apprécié; il reçoit même une augmentation de 10 fl. de gages (2.IX.1773) "dans l'attente qu'il redoublera de soins à enseigner les enfants de chœur". De fait, Simon n'hésite pas à se montrer sévère, par exemple en présentant un rapport défavorable sur l'ex-choral Jean-Baptiste Blomlein - pourtant bon sujet, puisqu'il avait reçu une bourse de Toledo - qui demande un maître de chant (1er.III.1776). C'est à la suite de ce rapport dont nous ne connaissons malheureusement pas la teneur, que le Chapitre décide de procéder à un examen général des enfants de chœur et de renvoyer ceux qui n'ont pas de voix avec un secours pour leur apprendre un métier. On ne peut s'empêcher de comparer l'attitude de Simon Leclerc à celle de Jean-Noël Hamal, semoncé pour avoir reçu de l'argent de certains parents pour accepter ou maintenir leur fils comme choral (18.IX.1758).

Un recès du 4.II.1791 nous apprend que "Leclerc, Musices Director" fait rapport sur les choraux. Nous pensons que Henri Hamal, dont on sait le rôle actif en faveur des idées nouvelles, a été écarté de la direction de la maîtrise en même temps que du canonicat de Saint-Materne (cf. Lahaye, op.cit., pp.196-197) par les chanoines revenus d'exil.

Le 9 germinal An X (1802), la Gazette de Liège annonce que "le grand concert de la cantate faite exprès pour la Paix et mise en musique par J. Leclerc (sic), rue de la Wache, "aura lieu à l'Emulation. Le 24.III.1804, le même journal signale que "Leclercq, maître de musique, donnera à l'Emulation un grand concert spirituel comme il se pratique en Italie en temps de Carême". On y exécutera "un nouveau Stabat qu'il a composé à cet effet, varié par des récitatifs accompagnés au clavecin et, dans la 2e partie, un chœur à 8 voix et deux orchestres, de même qu'une symphonie à deux orchestres et autres pièces s'il est besoin (sic). Les cartes sont en vente chez Leclercq, rue de la Wache, au coin du Pont d'Isle".

C'est la dernière mention que nous ayons trouvée de l'activité de Simon Leclerc qui meurt à Liège deux ans plus tard, le 11.MI.1806.

Les frères LEFEBVRE, fils de François-Matieu et de Gelet, Marie-Anne, n'ont eu qu'une brève existence. L'aîné, François-Ferdinand LEFEBVRE, baptisé à Saint-Adalbert le 13.IX.1743 est décédé à Liège le 13.XII.1789. Choral à Saint-Lambert, il reçoit par après le bénéfice de l'autel de Saint-Thimas (23.VI.1768) et est engagé comme basse chantante le 9.XII.1768. Ses gages sont augmentés le 2.IX.1773

et il reçoit successivement l'autel des Saints Jean l'Évangéliste et Agnès (9.I.1775) puis de la Sainte-Vierge, 2^e fondation (8/I/1776). Plus tard, il deviendra chanoine de Saint-Gilles. On peut suivre sa carrière de basse chantante à travers des demandes d'augmentation ou de gratification (2.IX.1777, 5.III.1784, 5.XII.1788, 2.IX.1789). Sa santé doit être assez chancelante pour que le Chapitre l'exempte, le 6.III.1789, de chanter la musique au jubé. François-Ferdinand Lefebvre, chanoine impérial de Saint-Gilles, est décédé le 12.XII.1789.

Son frère cadet Paschase-Mathias LEFEBVRE, baptisé à N.D.-aux-Fonts le 2.X.1750 disparaît de la liste des confrères de Sainte Cécile en 1785. Il semble qu'il soit décédé à cette époque.

Le 23.III.1768, P.-M. Lefebvre reçoit la bourse de Toledo réservée aux choraux qui poursuivent leurs humanités. C'est un bon sujet que les chanoines autorisent à se rendre à Rome (7.VI.1771) pour y poursuivre des études musicales. Malheureusement pour lui, il est dépoüllé en route par des voleurs et sa mère implore du secours auprès des chanoines (3.I.1772). Notons qu'à ce propos le secrétaire du Chapitre a confondu les prénoms des deux frères. Pensionnaire d'un Conservatoire de Naples (27.III.1772), P.-M. Lefebvre se voit octroyer 2 écus par mois pendant un an par le Chapitre de Saint-Lambert pour subvenir à ses besoins. Le 7.I.1774, il reçoit 30 écus pour le voyage de retour au pays.

Engagé comme haute-contre par le Chapitre, à 6 écus par mois (2,9 et 28.IX.1774), P.-M. Lefebvre accomplit son service avec diligence. Le 18.IX.1784, le Chapitre lui accorde un secours de 50 écus, à prendre sur le produit de la Banque de Spa. Sans doute était-il malade, car nous ne trouvons plus trace de lui après cette date.

L'organiste Jacques-Georges LELARGE, baptisé à Liège, paroisse Saint-Etienne, le 15.IV.1713, a vécu jusqu'à quatre-vingts ans. Probablement choral puis jeune musicien à la collégiale Saint-Paul où son parrain, Jacques-Georges Schepers était chanoine, Lelarge est engagé comme organiste à la collégiale Saint-Martin le 4.VI.1734. Il devient prêtre peu après. Après un concours qui l'oppose à N.L. Pennas, H.J. Delvaux et J.B. Boutmy, il obtient la place d'organiste de la cathédrale le 7.VII.1745. Dès lors, sa carrière s'écoule paisiblement. C'est probablement à l'intention des ex-choraux à qui il enseigne l'orgue et la basse-continue qu'il écrit son "Traité d'Harmonie par demandes et réponses", où il s'appuie sur les théories de J.Ph. Rameau (dont le célèbre traité est vendu à Liège, dès 1769, par le libraire-imprimeur Desoer). Le 5.III.1784, souffrant de rhumatismes, l'abbé J.-G. Lelarge obtient d'être secondé par Jean-Pierre-Valentin Lhoest, organiste de Saint-Paul (8.V.1727 - 10.II.1793) dont le fils, Jean-Jacques-Joseph Lhoest (Liège, 21.VII.1758-c.1820), à cette époque étudiant à Paris, obtient l'office d'organiste de la cathédrale "en survivance". J.-G. Lelarge, que nous voyons cité dans la liste des confrères de Sainte-Cécile immédiatement après le maître de chant Henri Hamal, s'est éteint à Liège le 20.II.1793.

L'absence de prénom rend l'identification de MAILLIEU quelque peu hasardeuse. Ce pourrait être le fils de Jean-François Maillieu, qui avait été admis à la maîtrise de Saint-Lambert le 6.III.1739 comme "joueur de serpent de la taille, de violon et de la basse majeure et mineure" à 5 écus par mois.

Cité comme joueur de serpent et de "grosse basse" de loin en loin, Maillieu sollicite, le 3.II.1762, la survivance de son office pour son fils, âgé de dix-sept ans. Les registres de baptêmes de Liège ne nous offrent qu'un seul personnage - mais âgé de quatorze ans seulement - qui puisse convenir : Jean-Joseph Maillieu, baptisé à Saint-Adalbert le 2.IV.1738. Après 1762, le nom de Maillieu nous a échappé dans les archives de la cathédrale.

Toutefois, signalons au passage un Antoine-Lambert Mallieux (sic), "maître sonneur de contrebasse" à la collégiale Saint-Pierre, père de dix enfants dont Noël-Joseph Mallieux, baptisé à N.D.-aux-Fonts le 25.XII.1777. Celui-ci deviendra un habile violoncelliste et claveciniste. En 1825, il habitait rue des Clarissés, n°390, avec son épouse, âgée de vingt-cinq ans (il en avait quarante-six). Le 2.XI.1826, ce Noël-Joseph Mallieux, professeur de pianoforte et 1er violoncelle de l'Orchestre de Liège, sollicite en vain une place de professeur à l'Ecole royale de musique en voie d'organisation.

L'article que Vannes (op.cit.) consacre à Jean-François MOREAU ou MORAUX demande à être complété et rectifié. Il nous apprend que ce violoniste, élève de Ferrari, a composé des "Sonates à violon seul et basse continue dédiées à Messieurs les Bourguemestre, Eschevins et Conseillers de la Ville de Tirlemont en Brabant, par Jean-François Moreau. Oeuvre premier, gravé à Liège par Benoît Andrez... Se vend chez l'auteur rue des Récollets, à Tirlemont et chez Mellé Colsole, rue du Pont d'Avroy à Liège". Le dédicacé et l'adresse du compositeur font supposer qu'il habitait Tirlemont avant son installation à Liège, c'est-à-dire avant 1751, et qu'il en est probablement originaire.

Jean-François Moreau sollicité vainement un emploi de premier violon à la cathédrale de Liège le 23.VI.1750; il sera seulement engagé en septembre 1751 (recès des 1er et 18.IX). Le 3.III.1752, nous le voyons solliciter "les gages entiers de 1er violon", mais il n'obtient qu'une augmentation qui porte son salaire à 10 écus par mois. Le 8.V.1753, il obtient enfin la rémunération intégrale de son travail, des gages de 1er violon prévus dans l'organisation de la maîtrise ayant été libérés par suite du décès d'Arnold Smets.

En dépit du "plan de la Musique" arrêté par les chanoines de Saint-Lambert le 15.I.1755, ce processus d'engagements à des gages partiels, avec promesses d'augmentations en attendant qu'un emploi prévu devienne réellement vacant continuera malheureusement à être appliqué. Jean-François Moreau entre à la Confrérie Sainte-Cécile en 1791, mais il ne figure plus sur une liste de paiements aux musiciens de la cathédrale datée du 1er.X.1792. C'est Henvaux qui est cité en tête des cinq premiers violons. Le 12.XI.1792, les gages de feu Jean-François Moreau sont partagés entre Denis Franck et Laurent Henchenne, acceptés comme violonistes à la maîtrise de Saint-Lambert.

Nous ignorons si Jean-François Moreau est apparenté à Anselme-François Moreau, bénéficiaire de Saint-Lambert, ancien alumni de la fondation Darchis (1738-1739), décédé à Liège le 25.V.1782, ni à Dieudonné-Hubert Moreau, sous-costre à Saint-Lambert, décédé le 12.I.1783, ou encore à Henri Moreau (1728-1803), maître de chant de Saint-Paul, un des premiers maîtres d'A.M. Grétry (cf. Quitin, op.cit., pp.57-68, 112-113)

Jean-Jacques NOVIN ou NOVENT, qui figure sur les listes de la Confrérie Sainte-Cécile de 1784 à 1793 n'a guère fait parler de lui. C'est probablement lui le bébé, fils de Gabriel NOVEN (sic) et de Marie-Elisabeth Quirini, que l'on baptise à N.D. aux-Fonts le 15.IV.1738. Duodeno à Saint-Martin (1746-1752), il est cité le 12.XI.1755 (gages portés de 4 à 5 fl.), le 5.III.1756 (gages portés de 8 à 10 fl.), puis le 2.IX.1756 (gages de 12 fl.). Dix ans plus tard (19.XI.1766), il est accepté comme basse chantante à la cathédrale aux gages de 8 écus par mois. Nous ne le retrouvons que le 9.I.1775 où il reçoit un mois de gages de gratification. De même, mais en compagnie de toutes les autres basses de Saint-Lambert, les 1er.III.1776 et 2.IX.1777. La seule supplique qu'il introduise - et encore ne le fait-il pas seul, mais en compagnie de J.-M. Perwez (voir ci-après) le 3.IX.1787 - est repoussée. Par contre, le 9.IV.1788, le Chapitre lui accorde 20 écus de secours sur l'Aumône, sa femme étant malade depuis huit mois. Le 23.VI, toutes les basses reçoivent 15 écus de gratification "comme il a été accordé le 2.IX.1777". Au retour des chanoines d'Aix-la-Chapelle, plusieurs musiciens, dont Noven, sont gongédiés, sans doute pour avoir manifesté un peu trop ouvertement leurs sentiments à l'égard des Armées de la République française. (4.III.1791). Quelques jours plus tard (11.III) "J.-J. Novent, jadis chantre, implore son pardon" auprès du Chapitre. Il sera réaccepté le 22.VI.1791. Nous ignorons ce qu'il devient après 1793.

La carrière de Jean OLIVETTE offre un exemple typique du déroulement de la vie d'un ecclésiastique-musicien à la cathédrale à la fin de l'Ancien Régime, y compris la cassure due à la révolution.

Fils de Gilles Olivette et d'Elisabeth Peinte, Jean OLIVETTE est baptisé à N.-D. aux-Fonts le 15.XII.1750. Choral à Saint-Lambert, il est envoyé au Collège où il obtient, le 2.IX.1766, le 1er prix de version en grammaire et reçoit pour cela 10 écus pris sur la Compterie de l'Indult. L'année suivante, il remporte un prix en Petite Syntaxe. Son sérieux et son application lui valent d'être désigné, le 8.I.1770, comme notulateur des musiciens, tâche ingrate qui consiste à tenir le registre des présences et des arrivées tardives au chœur. Comme il est de coutume, pendant qu'il achève ses humanités, Jean Olivette chante au chœur; aussi le voyons-nous, avec trois autres anciens choraux, Joseph Bernard, Léonard Noppius et Hubert Lemaire, solliciter des gages "comme les musiciens". Leur demande est renvoyée aux Directeurs et...repoussée. Jean Olivette reçoit seulement une gratification, mais encore est-ce comme notulateur des musiciens (besogne qu'il effectuait probablement pour un très mince salaire).

Le 1er.IX.1772, Jean Olivette est nommé costre "en survivance" de S.Tornaco (voir aussi le reçus du 20.XI), mais il n'obtiendra enfin des gages réguliers - un écu par mois - comme musicien que le 2.IX.1773. Il est vrai qu'il continue à percevoir les fruits de la bourse de Toledo réservée aux ex-choraux qui font leurs humanités, et ce jusqu'au 19.IX.1774. Après plusieurs demandes (7.I et 28.XI.1774), Jean Olivette, "joueur de violon", obtient enfin 6 fl. de gages (18.I.1775).

Dans l'entretemps, il a conservé ses fonctions de sous-costre, mais ici encore, le Chapitre se montre peu enclin à rétribuer ses services. Il devra attendre qu'un bénéfice devienne

vacant pour commencer enfin une progression régulière : après l'autel des Saints-Cosme et Damien, reçu le 20.IX.1778, Olivette se voit attribuer des bénéfices de plus en plus rémunérateurs - bien entendu en remettant chaque fois le précédent au Chapitre - : autel de Sainte-Marie de Liesse (3.IX.1781), de Sainte Aldegonde (7.III.1783), des Saints-Antoine et Willebrôed (2.IX.1786), de Saint-Denis (15.VI.1787), un autel impérial (7.I.1790). Le 1er.IX.1792, il abandonne son office de costre, mais continue à figurer parmi les membres de la confrérie de Sainte-Cécile jusqu'en 1793.

Le 5.XII.1803, Jean Olivette, chanoine, est repris sur une "liste des pensionnaires ecclésiastiques compris dans l'état approuvé par les Consuls des pensions liquidées par le Conseil de la liquidation générale pendant le mois de Fructidor an Onze et antérieurement". Il ne profitera guère de cette pension car, le 20.VII.1805, "André Woos, juge de paix du canton de Fléron, cite les héritiers de feu Jean Olivette, prêtre et instituteur, décédé à Soumagne".

J.PASQUE, basse chantante, apparaît dans les registres des Conclusions capitulaires de Saint-Lambert le 29.I.1785. Il reçoit une gratification de 100 fl. brabant que, chose tout à fait exceptionnelle, les chanoines l'autorisent à redemander chaque année. Apparemment, il n'y a pas de gages prévus au Plan de la Musique qui soit vacant à cette époque, mais le Chapitre désire s'attacher un bon sujet. Le 2.IX.1786, J. Pasque - nous n'avons pas trouvé le prénom complet - reçoit le bénéfice de l'autel de N.-D. de Liesse que F.M.Hénault (voir ci-dessus) vient de remettre au Chapitre. Il le conservera jusqu'à la suppression des maîtrises, en 1797. Admis à la Confrérie Sainte-Cécile en 1788, il en était encore membre en 1793.

Nous ignorons si ce J.Pasque est apparenté à Théodore-Joseph PASQUE, dont Auda (op.cit., p.209), se référant à Henri Hamal, nous apprend qu'il est né à Liège v.1737. Après avoir travaillé en Italie, il s'est rendu en Pologne où il est mort v.1790. Ajoutons quelques données à ces renseignements.

Théodore-Joseph Pasque est cité comme choral à Sainte-Croix le 2.II.1748 où le maître de chant est N.Riça (voir ci-après). Le 3.XI.1752, Pasque est exempté du chœur et reçoit 1 écu par mois pour apprendre à jouer d'un instrument. En d'autres termes, le Chapitre, désireux de s'attacher un jeune adolescent intelligent, que la mue de la voix rend momentanément impropre au service du chœur, lui offre un maître de musique. Pasque est repris sur les listes du Collège Darchis, à Rome, en 1755 (cf. De Smet(M.), Le collège liégeois de Rome..., p.31). Il poursuit ses études à Naples d'où il envoie deux messes et deux motets au Chapitre de Sainte-Croix, en témoignage de son application et de ses progrès. Celui-ci le remercie en lui octroyant une gratification de 30 écus que le maître de chant Wilmotte est chargé de lui faire parvenir. Par après, Pasque se serait distingué à Turin et finalement en Pologne, en qualité de Directeur de l'Opéra de la cour.

Jean-Michel PERWEZ, engagé comme chantre à la collégiale Sainte-Croix, à 24 fl. par mois, le 16.XI.1772, est "promu" - peut-être comme maître de chant ? - à la collégiale de Looz, le 1er.VI.1773. Mais déjà le 11.XI.1774, il est réadmis à Sainte-croix et de là, passe au service de la cathédrale de Liège

comme basse-chantante, à 8 écus par mois. L'importance de ces émoluments et la présence de Perwez parmi les Confrères de Sainte Cécile dès 1784 nous font croire qu'il s'agit d'un musicien fort expérimenté. Le 10.X.1787, sa veuve reçoit une aumône de 25 écus. Son nom ne figure pas sur la liste de la Confrérie de Sainte-Cécile en 1787; en 1788, il est remplacé par celui de J.Pasque.

Les débuts de la carrière de Nicolas RIGA nous échappent, c'est dommage, car il s'agit d'un personnage assez curieux. A titre d'hypothèse, signalons que le Chapitre de Saint-Barthélemy accorde, le 13.X.1735, à un choral appelé Riga, 1 fl. par mois "pour apprendre à jouer de violon".

Pour nous, la carrière de Nicolas Riga commence en 1740 à Saint-Martin, où N.Riga, haute-contre, signe la Bulle Unigenitus. Son nom est encore cité en 1741. Le 8.I.1748, nous le trouvons à la Collégiale Sainte-Croix, où il vient d'être nommé maître de chant et met de l'ordre dans les musiques, assez négligées par son prédécesseur, Jean-Lambert Lefèvre. Il éprouve d'ailleurs une surprise fort désagréable en constatant que le bénéfice de l'autel de Saint-Gilles, traditionnellement réservé au maître de chant, accuse un retard de 100 messes (18.III.1749). La même année, les Conclusions capitulaires de Sainte-Croix nous offrent un exemple peu commun d'organisation des vacances accordées aux supposito de l'église; celles de Riga commenceront le 30.IX.1749; leur durée n'est pas précisée.

Rien d'extraordinaire dans cette carrière qui s'achève, fin novembre 1754, par une mutation: Riga devient maître de chant à la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste. Il s'empresse d'établir, en double exemplaire, un "répertoire des musiques et instruments appartenant à la collégiale". Il a été publié par A.Van der Linden in Revue belge de Musicologie, vol.I, 1946-47, pp.125-126). Ce document rarissime, daté du 3.XII.1754, est la seule activité de Riga que nous connaissions pendant son séjour à Saint-Jean l'Evangéliste. Nous savons seulement, par les Capitulations de 1762, qu'il habitait paroisse Saint-Adalbert, place Saint-Jean, avec son frère Jean Riga. Les registres de Saint-Jean ayant disparu pour le 18e siècle, nous perdons notre musicien de vue jusqu'au 11.VIII.1763. A cette date, "Nicolas Riga, ci-devant maître de musique de la collégiale Saint-Jean, demande à être admis au nombre des musiciens (de la cathédrale Saint-Lambert) en qualité de haute-contre et lusori"(c.à.d. joueur d'instrument). Il est engagé à 4 écus par mois, à payer par la Grande Compterie.

Hormis l'introduction d'une demande d'augmentation le 15.VII.1767, en compagnie d'un autre musicien, Pierre d'Oupèye, et sa présence parmi les membres de la confrérie Sainte-Cécile de 1784 à 1793, nous n'avons trouvé aucune trace de N.Riga dans les registres. C'était apparemment un homme paisible, un peu effacé, sans doute assez timide et doutant de lui - du moins pouvons-nous le supposer en lui voyant abandonner son poste de maître de chant de Saint-Jean. Le Fonds Terry possède un "Te Deum à 15 parties" de N.Riga, en ré majeur pour chœur et orchestre, que L.Terry a pris le moins de remettre en partition, ainsi qu'un motet "Parate Palmas" pour une voix, 2 violons et basse continue (1744).

La carrière de Gérard-Joseph-Maximilien SMETS est typiquement celle d'un étudiant studieux devenu bon violoniste d'orchestre, non ecclésiastique. Fils d'Arnold Smets et de Hemblen, cathernie, il est baptisé à Saint-Servais le 18.III.1731. Duodeno à Saint-Lambert, il "monte en grammaire" le 4.X.1747 et, à cette occasion, reçoit un "chlamide". Les attestations du recteur du collège nous permettent de suivre sa trace jusqu'au 2.IX.1752. Ayant obtenu le 1^{er} prix à l'ensemble, il reçoit une gratification de 5 impériaux. Pendant tout ce temps, il a servi à la maîtrise de Saint-Lambert comme joueur de serpent, aux gages de 4 fl. bbt. (7.I.1750) et appris à jouer du violon, sans doute avec son père, qui est premier violon à Saint-Lambert; il est décédé le 8.V. 1753. Le 12.XI.1756, "la femme Gérard-Joseph Smets, violon" demande le tiers des gages échus de son mari qui a été retenu par les créanciers. Smets devra, dit-elle, s'expatrier quatre ou cinq mois pour gagner de l'argent afin de pouvoir éteindre ses dettes. Le Chapitre refuse, comme il refuse aussi une augmentation sollicitée par Smets et plusieurs autres musiciens les 13.XI.1758 et 8.I.1759. Smets, continuellement poursuivi par des besoins d'argent, revient à la charge les 15.VII.1767, 12.XI.1770 pour recevoir enfin, le 2.IX.1773, une augmentation de 1 écu, ce qui porte ses gages de violon à 4 écus par mois. Ils seront portés à 18 fl. le 18.I.1775, 22 fl. le 1^{er}.III.1782, 24 fl. le 7.I.1785. De fait, ces augmentations successives - qui concernent aussi les autres musiciens, mais viennent en ordre dispersé - ne font que compenser, dans une faible mesure, la dépréciation de la monnaie. Il faut aussi penser qu'une mauvaise récolte fait monter le prix des grains dans des proportions pour nous effarantes (comme ce fut le cas en 1789, en France, où un hiver d'une rigueur extrême, venant après une mauvaise récolte, a provoqué la plus grande misère). Inscrit comme membre de la confrérie Sainte-Cécile de 1784 à 1793, Joseph Smetz (sic), 71 ans, musicien, vivait encore en 1800; il habitait en Basse Sauvenière, n°819, avec son fils, âgé de 46 ans.

Louis-Joseph SOLA, né à Bruges (selon Auda, op.cit., p.234) est engagé à Saint-Lambert le 18.IX.1775 comme violon et basson éventuel à 12 fl. par mois, en remplacement de feu Liégeois. Ses gages sont portés à 16 fl. (18.IX.1777), puis à 19 fl. (1.III.1782). Il est à ce moment 3^e en liste des premiers violons de la maîtrise. Auda signale son activité de chef d'orchestre à Spa (probablement d'un orchestre de danses ou de théâtre). Il est inscrit sur la liste des Confrères de Sainte-Cécile de 1784 à 1793. Sola avait épousé la sœur de son confrère Joseph Blavier, hautboïste à Saint-Lambert et "musicien de Son Altesse", ainsi qu'il se qualifie dans une annonce parue dans la Gazette de Liège. L'union ne fut pas heureuse à en juger par les avis parus dans la Gazette de Liège où Louis Sola déclare ne pas reconnaître les dettes contractées par son épouse (27.I.1789) et Joseph Blavier, "son constitué" demande aux créanciers de se faire connaître (4 et 6.III.1789)

Le Sola, maître de danses "arrivé depuis peu dans cette ville (de Liège) pour exercer ses talents..." (Gazette de Liège du 11.XII.1780) n'est évidemment pas notre violoniste. Nous ignorons s'il est l'auteur d'airs publiés dans le "Recueil d'ariettes d'opéra" édité par Latour, à Liège, en 1779. (cf.

Auda, op.cit., pp.234 et 263). En 1782, Sola aîné et Sola cadet sont cités en tête des sept premiers violons du théâtre. Ils ne sont pas repris dans la liste de 1796 (cf. Martiny, Histoire du Théâtre de Liège, pp.52 et 74).

Jean-Joseph THONON, ex-choral, reçoit 200 fl. bbt "en quatre termes anticipativement" le 13.IX.1788 pour son travail à la maîtrise de Saint-Lambert. Puis de nouveau 250 fl., le 2.IX.1789 "pour services rendus et pour son application" (il a, dans l'entretemps, obtenu le 3e Prix au Collège). Quelques mois plus tard (22.I.1790), Thonon, violon, reçoit les gages de 6 fl. qu'avaient le chanoine Olivette.

Jean-Joseph Thonon et Gilles Thonon figurent parmi les musiciens qui adressent une supplique aux chanoines le 4.III.1791. Le 16.VIII.1791, Jean-Joseph reçoit le bénéfice de l'autel de Saint-Thomas. Visiblement, on cherche à s'attacher un brillant sujet qui justifie ces espoirs en remportant pour la 3e fois le 1er Prix au Grand Collège (1.IX.1790); il récidive en 1792 et reçoit, à cette occasion, une gratification de 250 fl., puis une autre de 500 fl. le 2.IX.1793 pour avoir obtenu le 1er Prix en Rhétorique et avoir été couronné. La même année, malgré son jeune âge, il est accepté comme membre de la Confrérie Sainte-Cécile. Le 7.III.1794, Thonon, ex-choral, 2e violon aux gages de 6 fl., est augmenté de 6 fl. par mois. Nous le perdons de vue après cette date.

* * *

Il est possible que la lecture de ces notices biographiques ait paru fastidieuse à certains lecteurs. Pourtant, il nous a semblé préférable de livrer aux chercheurs des matériaux bruts, valables sur le plan de la sociologie, plutôt que des interprétations ou un commentaire que, de toutes façons, il aurait fallu illustrer par des exemples. Eventuellement, ceux que la chose intéresse, trouveront un complément d'information du même type à la fin de mon étude sur "Les maîtres de chant de la collégiale Saint-Denis, à Liège, au temps de Grétry" Bruxelles, 1964.

Nous espérons avoir réussi à suggérer de façon suffisante ce qu'étaient les conditions du métier de musicien d'église, à Liège - et par extension partout en Belgique et en France - à la fin de l'Ancien Régime, les aléas de leur profession, les interventions, tantôt favorables, tantôt négatives du Chapitre qui les employait, bref, tout ce qui faisait partie de la vie quotidienne de ces artistes talentueux dont plusieurs furent, en outre, des compositeurs honorables. La fermeture des maîtrises décrétée en 1797 devait obliger tout ce petit monde à se "reconvertir", comme on dirait aujourd'hui; ils l'ont fait avec beaucoup de courage, de ténacité et ont permis d'attendre les événements qui, en 1826, avec la création de l'Ecole royale de Musique et de chant, sous le Régime hollandais, ont rendu à Liège un établissement d'éducation musicale de premier ordre.

José QUITIN